

La Global Reporting Initiative (GRI) (initiative mondiale sur les rapports de performance) offre aux organisations un cadre leur permettant de communiquer l'incidence de leurs activités sur l'économie, l'environnement et la société. Le tableau ci-dessous fait état de nos déclarations d'information liées à ces lignes directrices en 2025. En plus de notre [Rapport sur la durabilité 2025](#) et de notre [Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF](#), d'autres éléments d'information associés à la GRI se trouvent sur notre [page Web sur la durabilité](#) et dans notre [Notice annuelle](#), notre [Circulaire d'information de la direction](#) (CID) notre [Rapport annuel](#) nos [Règles de conduite](#), et notre [Déclaration sur le soutien apporté à la collectivité](#) (DSAC).

Énoncé d'utilisation	La Sun Life a déclaré de l'information conformément aux normes de la GRI pour la période du 1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Norme GRI 1 utilisée	GRI 1 : Fondation 2021
Norme(s) sectorielles GRI applicable(s)	Aucune

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	Notice annuelle – page 3; pays d'exploitation : Allemagne, Angleterre, Australie, Bermudes, Brésil, Canada, Chili, Chine, Corée du Sud, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, France, Hong Kong, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, Malaisie, Mexique, Pays-Bas, Philippines, Singapour, Suisse, Uruguay, Vietnam			
	2-2 Entités incluses dans les déclarations de durabilité de l'organisation	Rapport sur la durabilité – page 7; Rapport annuel – pages 15, 21			
	2-3 Période, fréquence et point de contact des déclarations	Rapport sur la durabilité – pages 7; Rapport annuel – page 15			
	2-4 Reformulations d'informations	Rapport sur la durabilité – pages 67, 69, 73-74			L'organisation a rajusté les chiffres pour une ou plusieurs des raisons suivantes : pour refléter les données supplémentaires fournies après la fin de l'exercice ¹ ; en raison de changements apportés à la méthodologie ² ; et pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des cessions, de la mise à jour des facteurs d'émission et de l'amélioration des processus de collecte de données ³ .

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-5 Assurance externe	Rapport d'assurance limitée indépendant 2026; Rapport sur la durabilité – pages 4, 71; Au niveau de la direction, le vice-président, durabilité et changements climatiques, stratégie et rendement de la Sun Life est chargé de surveiller le processus de demande d'assurance externe. Le comité d'audit du conseil d'administration de la Sun Life assure la surveillance de l'environnement de contrôle en matière de déclaration d'information sur la durabilité, y compris toute assurance fournie à l'égard des rapports de la Sun Life sur la durabilité. La Sun Life a confié à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. la réalisation d'une mission d'assurance limitée pour les mesures des niveaux 1 et 2 et certaines mesures de niveau 3 visant nos émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2025 en utilisant la norme ISAE 3410 (International Standard on Assurance Engagements) pour le Rapport d'assurance limitée indépendant.			
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport sur la durabilité – pages 5-8; Rapport annuel – pages 15, 21, 38, 246; Notice annuelle – pages 3-4; La Sun Life établit des contrats avec plusieurs types de fournisseurs à l'échelle de l'organisation. Les types de fournisseurs les plus courants sont les fournisseurs de service et les consultants (immobilier, services d'affaires, technologies de l'information, ressources humaines et services professionnels).			
	2-7 Employés	Rapport sur la durabilité – pages 8, 69, 72; DSAC – page 10; Le nombre total de membres du personnel n'a pas changé de manière significative de 2024 à 2025.	2-7-a,b,	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur le personnel : nombre total de personnes par région (pour toutes les régions), nombre de postes permanents et temporaires par région et par sexe. Nous continuons d'évaluer nos capacités de collecte de données.
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Les principaux types de travailleurs et travailleuses de la Sun Life qui ne sont pas des membres du personnel sont les travailleurs et travailleuses techniques, le personnel professionnel des affaires, le personnel administratif et de bureau, et le personnel professionnel de la comptabilité et des finances.	2-8-a,b,c	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le nombre de travailleurs et travailleuses qui ne sont pas des membres du personnel, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Nous ne croyons pas être en mesure de fournir ce type de renseignements dans un avenir rapproché.

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
	2-9 Structure et composition de la gouvernance	CID – pages 20-54, 58-68; Rapport sur la durabilité – pages 12, 13, 39			
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	CID – pages 15-22, 30, 34			
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	CID – page 34			
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – pages 10-13, 39			
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Rapport sur la durabilité – pages 12, 13; CID – pages 55-56, 58-68			
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans les déclarations de durabilité	Rapport sur la durabilité – pages 12, 13; CID – pages 36, 61-63			
	2-15 Conflits d'intérêts	CID – page 44			
	2-16 Communication des préoccupations majeures	Chaque trimestre, la Sun Life transmet au conseil d'administration les préoccupations majeures signalées au moyen de la ligne éthique.	2-16-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre de préoccupations majeures transmises au conseil, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	CID – pages 51-52: Principes directeurs et méthodes de gouvernance			
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	CID – page 54			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-19 Politiques de rémunération	CID – pages 69-74, 82-110; Charte du conseil d'administration	2-19-b	Information non disponible/incomplète	Nos principes directeurs en matière de rémunération pour le conseil d'administration de la Sun Life ne tiennent pas compte de l'impact de la Sun Life sur l'économie, l'environnement et les gens.
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	CID – pages 10, 69-74, 82-110			
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	Les renseignements sur la rémunération du chef de la direction de la Sun Life figurent aux pages 111-113, 122-133 de la CID.	2-21-a,b,c	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le ratio de la rémunération totale annuelle du chef de la direction par rapport à la rémunération médiane de tout le personnel, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos méthodes afin de fournir ces renseignements.
	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport sur la durabilité – pages 10-13			
	2-23 Engagements politiques	Rapport sur la durabilité – pages 39, 63; CID ; Principes directeurs relatifs à l'indépendance des administrateurs ; Déclaration mondiale pour la protection des renseignements personnels ; Cadre des obligations durables ; Stratégie fiscale ; Principes directeurs et méthodes de gouvernance ; Règles de conduite ; Règles de conduite des fournisseurs			
	2-24 Intégration des engagements politiques	Rapport sur la durabilité – page 39; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique ; Règles de conduite des fournisseurs			
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Ligne éthique			
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Ligne éthique ; Règles de conduite ; Gouvernance et éthique			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Les renseignements sur les procédures judiciaires, les démarches réglementaires, les pénalités et les sanctions se trouvent à la pages 18,19, 37 de la Notice annuelle et à la Note 22.G des pages 259 et 261 du Rapport annuel.	2-27-a,b,c,d	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne déclare pas publiquement le nombre total de cas (ou de cas significatifs) de non-conformité aux lois et réglementations ni la valeur monétaire des amendes connexes, sauf si ces renseignements sont exigés en vertu des lois régissant les valeurs mobilières et autres lois applicables, car elle considère que ces renseignements sont confidentiels.
	2-28 Adhésions à des associations	Nos affiliations à différentes organisations figurent sur nos pages Web sur la durabilité (thèmes importants): Confidentialité et protection des données ; Gouvernance et éthique	2-28-a	Information non disponible/incomplète	La Sun Life ne publie pas de liste exhaustive de toutes les affiliations pertinentes.
	2-29 Approche de l'engagement auprès des parties prenantes	<p>En 2024, nous avons réalisé une analyse de matérialité en utilisant des méthodes qui cadrent avec celles de notre dernière évaluation complète, réalisée en 2021. Nous avons utilisé une analyse basée sur l'intelligence artificielle combinée à un sondage auprès des parties prenantes. Consultez la page 22 du Rapport sur la durabilité pour en savoir plus sur cette évaluation. Nous écoutons et consultons nos parties prenantes par différents moyens durant l'année. Voici les moyens pris en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clients et Clientes : Sondages sur l'expérience Client; groupes de discussion; autres canaux de commentaires (en personne, applis mobiles, courriel, médias sociaux, centres d'appels, site Web); communautés en ligne; tests utilisateurs, processus de résolution des plaintes • Personnel et conseillers et conseillères : Sondage sur l'engagement et sondages ponctuels; activités de formation et de perfectionnement; forums en ligne et médias sociaux à l'interne; rencontres d'équipe et rencontres individuelles avec le gestionnaire; programme de rétroaction de sources multiples; évaluations du rendement; réunions du personnel avec la haute direction; ligne éthique; réseaux d'inclusion internes • Actionnaires, investisseurs et investisseuses, analystes : Assemblées annuelles; conférences téléphoniques et webdiffusions sur les résultats trimestriels; organisation d'événements pour les investisseurs et investisseuses; participation à des conférences; réunions avec les groupes d'investisseurs et d'investisseuses; participation à des sondages 			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Éléments généraux d'information					
		<ul style="list-style-type: none"> • Autorités publiques, organismes de réglementation, associations professionnelles : Participation aux processus de consultation, aux conférences et aux événements; adhésion et participation à des associations professionnelles et de l'industrie; comités d'action politique de la Sun Life et de DentaQuest (États-Unis) • Organismes communautaires et leurs membres : Présence dans la collectivité; parrainage et dons; dons et bénévolat du personnel et des conseillers et conseillères; relations avec les médias • Fournisseurs : Processus de demande de soumission; contrats; réunions et mises au point périodiques; gestion continue des relations; évaluation du risque que posent les fournisseurs; engagement en matière d'inclusion des fournisseurs 			
	2-30 Négociations collectives	Environ 0,4 % du personnel de la Sun Life est couvert par des conventions collectives (n'inclut pas les postes temporaires ou le personnel des coentreprises). Les conditions de travail du personnel sans convention ne sont pas basées sur les conventions collectives couvrant d'autres membres du personnel.			
Thèmes importants					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – page 22			
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – page 22			
Accès à nos solutions					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 24-27, 67; Accès à nos solutions			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Rapport sur la durabilité – pages 24-27, 67.			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Expérience Client					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 28-30, 67; Expérience Client			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Rapport sur la durabilité – pages 28-30, 67			
Résilience climatique					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – pages 11-16			
GRI 201 : Performance économique 2016	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 11, 21-22; Pour le moment, les risques et les occasions liés au climat n'ont pas eu d'incidence significative sur notre situation financière, notre performance financière ni nos flux de trésorerie; Stratégie de résilience climatique. Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – pages 11-16; Risques et occasions prioritaires liés au climat. Rapport annuel – pages 74, 99			
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 33.	302-1-d	Sans objet	La Sun Life ne vend pas d'électricité, de vapeur, de chauffage ou de refroidissement.
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Nous déclarons de l'information sur les émissions de GES liées aux déplacements d'affaires et aux placements immobiliers à la page 33 du Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF .			
	302-3 Intensité énergétique	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 33; Comprend principalement la consommation énergétique pour nos bureaux à l'échelle mondiale et les immeubles appartenant à la Sun Life.			
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-5 Consommation d'eau	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 33. Nous déclarons de l'information sur notre consommation d'eau totale en mètres cubes.	303-5-b	Sans objet	La Sun Life ne consomme pas d'eau provenant de zones de stress hydrique.

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (Champ d'application 1)	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 26; Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 7, 14; Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O; Les émissions de CO₂ biogéniques ne sont pas prises en compte			
	305-2 Émissions indirectes de GES (Champ d'application 2)	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 26 (Niveau 2 selon l'emplacement); page 33 (Tableau complet sur l'énergie, les déchets et l'eau); Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 7, 14; Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (Champ d'application 3)	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 26; Méthodologie de déclaration des émissions de GES pages 7, 14; Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O; Les émissions de CO₂ biogéniques ne sont pas prises en compte			
	305-4 Intensité des émissions de GES	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 26. Le ratio d'intensité des émissions de niveau 3 est de 0,0042 t éq. CO₂/\$, sur la base du total des émissions selon l'emplacement pour le niveau 3 de 17 565 265 t éq. CO₂ divisé par le bénéfice net déclaré de la Sun Life de 4 201 000 000 \$; Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O; Les émissions de CO₂ biogéniques ne sont pas prises en compte; Méthodologie de déclaration des émissions de GES – pages 7, 14			
	305-5 Réduction des émissions de GES	Rapport sur la gestion des risques climatiques d'après la ligne directrice B-15 du BSIF – page 30-32; Méthodologie de déclaration des émissions de GES; Gaz inclus dans le calcul : CO₂, CH₄, N₂O			
Mieux-être de la collectivité					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 33-35, 67			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Rapport sur la durabilité – pages 33-35			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Bien-être au travail					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 36-38, 68			
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Rapport sur la durabilité – pages 36-38; L'ensemble des travailleurs et travailleuses reçoivent une communication de sensibilisation sur divers sujets de sécurité, y compris les mesures d'urgence et la préparation, les rôles et les responsabilités, qui couvre tous les sujets liés à la santé et à la sécurité. De plus, une formation sur les risques en milieu de travail liée au service comprend des modules sur le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, sur l'utilisation de chariots élévateurs à fourche et les principes de sécurité s'y rapportant, et sur l'utilisation de l'équipement. Nous offrons une formation supplémentaire aux secouristes, aux responsables des évacuations, aux responsables des premiers soins en santé mentale et aux membres des comités de santé et de sécurité.			
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur la durabilité – pages 36-38			
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 36-38, 68			
Gouvernance et éthique					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 39, 40, 68			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 67, 69			
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	Aux États-Unis – La Sun Life États-Unis et ses sociétés affiliées ont fait des contributions directes d'une valeur de 150 000 \$ US, le comité d'action politique a fait des contributions d'une valeur de 371 800 \$ US, et nos comités d'action politique financés par le personnel ont déboursé 116 000 \$ US. Les noms des bénéficiaires sont divulgués sur les sites Web des commissions électorales fédérale et d'État et sur le site opensecrets.org .			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Droits de la personne					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 41-42, 61, 62, 68; Respect des droits de la personne			
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Rapport sur la durabilité – pages 41-42, 61-62	414-1-a	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation.
Inclusion et appartenance					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 43-46, 70			
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Rapport sur la durabilité – pages 40, 43, 69, 70; CID – page 36			
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Rapport sur la durabilité – page 69			
Relations avec les Autochtones					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 47-49, 70, Engagement de la Sun Life à l'égard de la vérité et de la réconciliation			
Innovation et technologie					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 50-51			
Personnes et culture					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 52-54, 69			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Rapport sur la durabilité – pages 52, 69	401-1	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les renseignements suivants en raison de ses processus de collecte de données sur le personnel : nouvelles embauches et taux de rotation du personnel par âge, sexe et région. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Rapport sur la durabilité – page 69	404-1-a-i 404-1-a-ii	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir les heures moyennes de formation par sexe et catégorie professionnelle, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous envisagerons de réviser nos processus de collecte de données afin de fournir ces renseignements.
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur la durabilité – pages 52-54; Les programmes d'aide à la transition de la Sun Life, comme la planification de la retraite et l'indemnité de départ, varient selon la région.			
Confidentialité et sécurité des données					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 55-56, 67; Notre déclaration mondiale pour la protection des renseignements personnels ; Utilisation responsable des données et IA			
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Rapport sur la durabilité – pages 55, 67	418-1-b	Contraintes de confidentialité	La Sun Life ne divulgue pas le nombre total de fuites, de vols ou de pertes de données de Clients et Clientes détectés, car ces renseignements sont confidentiels.
Utilisation responsable de l'IA					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 57-59; Utilisation responsable des données et IA			

Norme GRI/autre source	Élément d'information	Emplacement	Omission		
			Exigence(s) omise(s)	Raison	Explication
Approvisionnement responsable					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 41, 42, 60-61, 68; Respect des droits de la personne			
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Rapport sur la durabilité – pages 42, 60,61	414-1-a	Information non disponible/incomplète	La Sun Life n'est pas en mesure de fournir le pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux, car ces renseignements ne sont pas recueillis de façon uniforme dans l'ensemble de l'organisation.
Gestion des risques et résilience					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 62, 70.			
Placements durables					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur la durabilité – pages 22, 63-65, 71			
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Rapport sur la durabilité – pages 63-65, 71; Rapport sur l'utilisation du produit des obligations durables			
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Rapport sur la durabilité – pages 63-65			

¹ « Nombre de Clientes et Clients joints avec des solutions autonomes axées sur les besoins d'un groupe mal desservi » en 2024 rajusté pour tenir compte de données supplémentaires fournies après la fin de l'année.

² « Pourcentage de femmes en technologie » rajusté en raison d'un changement de méthodologie.

³ Si applicable pour les émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise (t éq. CO₂), la consommation d'énergie et d'eau ainsi que la production de déchets dans les biens immobiliers, dans les zones pertinentes sous « GRI 305 : Émissions 2016 » dans le tableau ci-dessus.